



## CLR- Union SNUI - SUD Trésor

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44

Fax 01.43.48.96.16 - E-mail : [clr@snuisudtresor.fr](mailto:clr@snuisudtresor.fr) - <http://www.snuisudtresor.fr/clar/>

### MARE FISCUM, MARE NOSTRUM, Bulletin de liaison du Comité

AVRIL 2010

**No 34**

#### EDITO

### *AG du CLR, ils ne se sont pas abstenus ...*

*Le 11 Mars dernier plus de 160 camarades ont participé à l'AG du CLR à PARIS. Très nombreux à s'être déplacés de Province, l'augmentation de leur nombre est un signe important et encourageant pour tous les camarades à tous niveaux qui oeuvrent pour faire vivre le syndicalisme, pour faire vivre notre syndicalisme auprès de camarades qui ont cessé leur activité professionnelle.*

*La syndicalisation des retraités est devenue un enjeu véritable pour tous les syndicats, car cet enjeu concerne une partie de la population de plus en plus large de la société d'aujourd'hui. Ce bulletin syndical est très majoritairement consacré au compte-rendu de notre AG ; il rend compte aussi des initiatives que nous avons annoncées. Mais au moment où cet édito est rédigé un peu de temps s'est écoulé depuis que s'est tenue cette AG qui a paru intéressante au dire de beaucoup, tout comme les moments passés ensemble autour de la table.*

*Oui du temps a passé et vous avez eu l'occasion de voter pour les régionales. Les résultats ont eu pour effet, entre autre, de faire procéder à un remaniement ministériel qualifié de technique. Pour cause de défaite électorale mais aussi et surtout pour cause d'opposition sur le calendrier de mise en œuvre de la réforme des retraites avec un conseiller du Président de la République, M Darcos a été démissionné, et nous sommes directement concernés par ce changement de ministre du travail. En effet M WOERTH, le nouveau ministre de la réforme des retraites emmène avec lui le Secrétariat d'Etat de la fonction publique. Est ce un message pour prévenir que le régime des retraites de la fonction publique sera réformé au même titre que celui des salariés du privé ? On peut le craindre mais en tout état de cause il faudra le combattre.*

*En 2009 de nombreuses, et grandes mobilisations unitaires interprofessionnelles et aussi des manifestations des seuls retraités n'ont pas fait bouger le Président de la République. Aujourd'hui des résultats électoraux négatifs n'entraînent pas plus de changement d'orientation politique. Dans tous les cas de figure c'est toujours le même discours idéologique qui nous est resservi sur les réformes, les leurs, sur leur continuation à tout prix, au prétexte de modernisation, la modernisation dans ce cas là n'étant que l'adaptation à une société basée sur des principes qui ont été à l'origine de la crise et qui tirent le plus grand nombre vers le bas.*

*Ce type d'entêtement est révélateur car il est la constante de tous les militants porteurs d'une idéologie qui prétend faire le bonheur des gens malgré eux, les communistes hier en URSS, les ultras libéraux aujourd'hui dans leur conception uniquement économique du monde.*

*En attendant, toutes ces réformes sont sans grande efficacité, et les injustices sociales s'aggravent, et le mal être gagne chaque jour du terrain.*

*Le printemps a beau être là, c'est difficile, sauf à être imbécile, d'être pleinement heureux. Et ce ne sont pas les moins de 1% de revalorisation de nos pensions qui va nous redonner le sourire*

# Quelques échos de l'AG ...

## **Le feuillet du lieu de l'AG et de l'heure de début de cette AG**

En début de séance, Christian Steenhoudt a présenté des excuses aux participants :

- quant au changement de dernière minute du lieu de l'AG. En effet bien qu'ayant pris la précaution d'avoir fixé très tôt la date de l'AG pour que chacun puisse prendre ses dispositions, après avoir effectué un sondage sur la possibilité de présence, après avoir retenu une salle à la bourse du travail place de la République, après avoir cru que finalement elle pourrait se tenir comme habituellement au siège du syndicat, finalement et dans l'urgence cette AG s'est tenue dans une salle plus confortable et plus proche que celle de la bourse compte tenu d'un nombre de présents plus de 160. camarades qui ont été très assidus, très participatifs. Ils sont nombreux à avoir apprécié les documents envoyés avant l'AG et en particulier la liste avec les noms et ville de résidence des participants.

- quant au changement d'horaire qui prévoyait de façon irréaliste de démarrer à 8H30 (même les actifs ne commencent pas aussi tôt). Finalement nous avons commencé à 9H30, et réussi à finir à l'heure dite c'est-à-dire 13H. Promis l'an prochain le début des travaux sera programmé à 9H30.

Le fait d'avoir tenu cette AG ailleurs qu'au siège, mais sans en être trop éloigné, a permis à nos camarades du Bureau National de préparer dans la sérénité l'ensemble des tables dans les 2 salles et un coin pour l'apéritif dans une 3<sup>ème</sup>. Ce qui nous a donné l'impression d'arriver au restaurant.

**Grand MERCI à tous les camarades du BN qui se sont démultipliés pour faire de ces instants une réussite. A la fin de la journée le Président du CLR a demandé au Secrétaire Général de leur transmettre tous nos remerciements.**

**Bernard LAGARDERE** merci à lui qui a présidé cette AG avec toute la maestria qu'on lui connaît. Nouveau membre du CLR il y arrive avec le petit bonhomme SNUI qui a jalonné toute notre vie au SNUI depuis presque 40 Ans. Ce symbole nous manquera d'autant plus que pour être honnête son successeur ne nous enchante pas. Il a sur le front, un bandeau qui le fait ressembler à je ne sais quel guerrier de l'Asie, un bandeau sur le crâne et sur lequel est inscrit ACTION (benzaï) réduisant ainsi son champ de réflexion pour ne mettre en avant que l'agitation qui est loin d'être le seul élément de toute la richesse de la culture du SNUI que laissait deviner et la salopette et le grand Chapeau du petit bonhomme.

**Jacques SELVES** après de très nombreuses années à gérer avec grand soin la comptabilité du CLR, Jacques a décidé de lever, à peine un peu, le pied en abandonnant la charge de trésorier mais en restant l'adjoint de Clo PERETTI qui prend sa suite et en continuant fidèlement à venir tous les mardis avec l'équipe des fourmis pour faire tout ce travail essentiel de tenue des fichiers, de suivi des adhérents. Un très grand merci à Jacques.

**MICHELE BRUGNEAUX Une première :** Nouvelle membre du bureau du CLR, Michèle est militante syndicale depuis toujours tout d'abord au SPASET le syndicat des agents du Trésor avec qui nous avons créé la FDSU, puis militante de Solidaires Unitaires au Trésor, puis de SUD-TRESOR, elle est donc la première camarade de la filière gestion publique qui prend des responsabilités au sein du CLR. Avec ses valeurs, sa personnalité tournée vers les autres nous sommes certains qu'elle saura convaincre ses camarades de rester fidèle au syndicalisme de l'UNION SNUI-SUD-TRESOR.

**ANNIE CLAVEL Secrétaire Générale des retraités de la FSU :** C'est avec grand plaisir que nous l'avons invitée à notre AG et c'est avec grand plaisir qu'elle avait accepté. Les vicissitudes de la vie ne lui ont pas permis d'être présente. A l'année prochaine donc et toute nos pensées les meilleures.

**REMERCIEMENTS AUX CAMARADES DE LA TRESORERIE NATIONALE, DU POLE COMMUNICATION, DU SECRETARIAT, DE L'IMPRIMERIE :**

**Anne, Brigitte, Lydie, Marie-Anne, Marie-Do, Pierre, Stéphane**

Merci pour leur coopération, leur disponibilité pour toujours savoir aider le CLR tout au long de l'année. Au fait Pierre tu l'installes quand ce 3<sup>ème</sup> ordinateur dans le bureau du CLR ?

## RESUME DU RAPPORT MORAL PRESENTE PAR

Christian STEENHOUDT Président du CLR

Christian Steenhoudt a présenté l'ensemble des actions qui ont été menées pour faire vivre la vie syndicale au sein du CLR. Au niveau national l'informatisation complète du fichier des adhérents est terminée, les sections sont maintenant en possession du fichier de leurs retraités, ce fichier par département est accessible par les correspondants sur le site informatique spécifique du CLR qui est régulièrement mis à jour, ces changements sont signalés par des messages d'alerte envoyés à tous les adhérents du CLR ayant internet mais aussi à tous ceux qui sont retraitables en 2010 et qui sont encore dans les services, le dossier d'accueil de 12 Pages du CLR a été tiré à 2 500 exemplaires, le réseau de correspondants s'est très bien étoffé et couvre la presque totalité du territoire, ils reçoivent régulièrement (environ chaque mois) une lettre au correspondant envoyée par le Président du CLR, le bulletin mensuel «Mare Fiscum, Mare Nostrum» comprend 8 pages de façon régulière, des communiqués de presse CLR ont été publiés, des informations sur le CLR sont envoyées à tous les membres du Conseil syndical, aux Secrétaires et Trésoriers de section, les excellentes relations avec le Bureau National permettent de trouver toute l'aide nécessaire en cas de besoin, des envois de toute la presse du CLR et des communiqués de presse de l'UNION sont envoyés au Bureau National et aux 36 membres des 3 commissions nationales de la FGR. Au niveau local le nombre de réunions et d'actions impulsées par les correspondants départementaux se multiplie et l'investissement des militants du CLR dans la FGR est de plus en plus grand.

Le CLR a appelé tous ces adhérents à participer à toutes les actions nationales unitaires pour défendre les intérêts des retraités et plus largement pour défendre le service public et l'ensemble des salariés. De façon plus particulière des actions ont été menées sur la pension de réversion, sur l'IMT fusion, sur la parité homme femme, sur la suppression de la ½ part (voir page 10) et il annonce l'action qui sera menée sur les cotisations mutuelles des retraités qui ont travaillé à temps partiel auprès du Président de la Mutuelle (voir pages 8 et 9).

Dans le cadre des actions à venir c'est le dossier de la réforme des retraites qui va être un sujet sur lequel le CLR avec les actifs devra défendre la retraite par répartition pour les salariés du privé, et le Statut général de la fonction publique d'Etat pour les agents de la DGFIP. Sur cette défense du Statut et de toutes ses composantes (60 Ans, grille indiciaire, les 6 derniers mois, traitement et pension ne relevant que du budget de l'Etat) ce n'est pas un réflexe corporatiste mais bien le ressort du débat citoyen, des notions d'Etat et de son rôle, du contre discours à mener contre les ultras libéraux qui ne souhaitent que de supprimer ce rôle de l'Etat.

## BREF COMPTE RENDU DE L'INTERVENTION DE LAURENT GATHIER SECRETARE GENERAL DE L'UNION SNUI-SUD-TRESOR

Laurent n'a pas voulu faire un point très précis sur l'état de la fusion dans les services des 2 administrations compte tenu de la complexité de la situation actuelle qui fait que, mêmes les actifs ne s'y retrouvent pas toujours.

Il souligne que suite à cette fusion administrative, notre fusion syndicale devenue UNION SNUI-SUD-TRESOR est parfaitement sur les rails et que le premier conseil syndical qui s'est tenu en Février a permis de confirmer que nous partageons les mêmes approches face aux dossiers revendicatifs. Il considère que notre Union voit s'ouvrir un nouveau champ de syndicalisation important qui est porteur d'espoir de développement. Ce développement est pris en charge par tout le réseau militant et nécessite des efforts, des investissements de chaque instant ainsi, dans le cadre de la préparation de la journée qui était prévue pour le 23 Mars, Laurent précise que 60 000 tracts de 4 pages ont été tirés par le Bureau National et envoyé dans l'ensemble des services des 2 filières, la fiscale, et celle de la gestion publique.

Par ailleurs cette AG du CLR ne se situant pas dans une année de congrès, Laurent n'a pas eu à présenter un rapport d'orientation général. Il a choisi d'axer son intervention sur l'intérêt de faire vivre le CLR, l'intérêt de fidéliser les adhérents retraités, affirmant que cette politique donne capacité au syndicat de présenter une homogénéité intergénérationnelle importante et valorisante y compris auprès des jeunes qui sont à l'ENI.

Pour conclure il fait part de l'action menée dans toute la France pour la défense des services publics et il engage les adhérents du CLR à s'investir dans cette campagne essentielle aujourd'hui face aux attaques menées dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques).

Il engage les adhérents du CLR de s'investir dans la campagne de défense des Services Publics

## INTERVENTION de Michel SOUFFLET sur la FGR-FP

En 1981, le SNUI a créé le Comité de Liaison des retraités à partir d'une association des Contributions Directes et du Cadastre qui était affiliée à la FGR-FP. La FGR-FP est née le 20 juillet 1936. Elle a été créée par une militante du Syndicat National des Instituteurs, Marthe Pichorel. A l'époque, le code des pensions, voté en 1924, n'était toujours pas appliqué et était même remis en cause périodiquement. Les retraités ont alors jugé nécessaire de constituer une Fédération en accord avec la Fédération Générale des Fonctionnaires, appelée Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP). Elle regroupe à la fois des syndicats des Fonctions Publiques (nationale, hospitalière, territoriale) et des adhérents directs qui n'étaient plus syndiqués. De plus, la FGR-FP est membre du Pôle des Retraités qui regroupe quatre associations de retraités (Poste, France Télécom, officiers mariniers, gendarmerie police).

A noter que la FGR-FP a été la seule organisation de retraités interdite par le gouvernement de Vichy. Elle a cependant poursuivi son activité dans la clandestinité et s'est reconstituée en 1944.

### **Une Représentation institutionnelle reconnue :**

**Au niveau national :** La FGR-FP dispose de deux sièges au CNRPA (Comité National des Retraités et des Personnes Agées). Présidé par le Ministre, ce comité est consulté sur tous les textes relatifs aux retraités et aux personnes âgées. Des représentants de la FGR-FP siègent également au Conseil d'Orientation des Retraites dans le groupe de travail «prospectives des retraites et inégalités» ainsi qu'au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Assurances Vieillesse des travailleurs salariés et au Conseil Supérieur du travail social.

**Au niveau départemental :** La FGR-FP a des sièges dans les CODERPA (Comités Départementaux des Retraités et des Personnes Agées). Ces organismes sont placés auprès du Président du Conseil Général. Ils ont un rôle important en particulier pour les maisons de retraite, l'hébergement et le maintien à domicile. C'est une instance consultative, un lieu d'échange d'informations, de réflexions, de propositions sur la politique «personnes âgées» dans le département. Ce comité participe au schéma gérontologique mis en place dans le département. Là encore des militants du SNUI participent aux réunions de ces comités.

### **Le prochain congrès de la FGR-FP a lieu à PAU du 8 au 10 juin 2010.**

Ce sera l'occasion de définir ou de redéfinir les orientations de la FGR-FP pour les deux ans à venir à travers trois motions revendicatives portant sur la Fonction Publique, la protection sociale et la fiscalité. Les textes de base ont été communiqués à tous les adhérents par le biais du bulletin du CLR, ainsi que les propositions de modifications faites par le bureau du CLR.

### **Comment sont élaborées ces motions revendicatives ?**

A partir des motions votées au précédent congrès, elles se présentent ainsi : d'abord un préambule général qui définit les principes fondamentaux rappelant notamment :

- l'attachement de la FGR-FP aux valeurs d'une République laïque, démocratique et sociale,
- la dénonciation d'une idéologie ultra libérale et le démantèlement des avancées obtenues au fil des années,
- la réaffirmation de la défense du Service Public et la condamnation de la RGPP,
- la nécessité de conserver un lien fort avec les organisations syndicales des actifs.

### **La motion Fonction Publique :**

Le Bureau du CLR avait adressé des modifications qui avaient pour but d'approfondir certains thèmes et d'éclaircir certaines demandes.

Nous pensons que la FGR-FP doit réaffirmer fortement son attachement à l'ensemble des fondamentaux et aux valeurs qui constituent le statut général de la Fonction Publique.

Face à une opposition politique assez souvent absente et à un gouvernement ultra libéral qui voudrait mettre en pièce le statut de la Fonction Publique, remettre en cause la budgétisation de nos pensions et pour les autres salariés, substituer au régime de la retraite par répartition un régime de retraite par capitalisation, il nous semble que les actifs mais aussi les retraités doivent défendre avec détermination ces fondamentaux. C'est un combat que le CLR et la FGR-FP doivent mener ensemble.

**La motion Protection Sociale** reprend largement celle votée au dernier congrès. Quelques ajouts ont été opérés. En ce qui concerne le CLR seules des observations mineures.

Un oubli cependant important : l'absence de revendication sur le cinquième risque qui devrait être financé par la solidarité nationale.

**La motion Fiscalité reprend** aussi pour l'essentiel la motion du congrès de Nancy. Le bureau du CLR propose que le congrès se prononce contre l'instauration d'une taxe carbone qui pèsera sur la consommation sans pour autant être redistributive. Les délégués demanderont la création d'un serpent fiscal visant au niveau de l'Europe à l'harmonisation des bases et des taux. De même sera portée au débat la mise en place d'une taxation des opérations financières.

Pour tous ces motifs, il est demandé à l'Assemblée Générale de se prononcer pour que les délégués au congrès défendent ces positions. Les propositions de modifications des motions revendicatives de la FGR-FP ont été approuvées à l'unanimité, et Michel SOUFFLET rappelle que les camarades du CLR doivent défendre ces demandes dans les AG départementales de la FGR

C'est également à l'unanimité qu'ont été élus les 4 délégués statutaires : Monique CLAIRET, Bernadette PAUGAM, Philippe BOUFFARTIGUE, Michel SOUFFLET qui représenteront donc le CLR à PAU. Par ailleurs Christian STEENHOUDT participera également à ce congrès en qualité de membre élu de la CE Nationale de la FGR et de nombreux autres camarades y assisteront en qualité de délégué de leur section FGR : Christiane GRIFFAUT, Raymond BODIGUEL, Dominique CASTELLANI, Francis PERNOIS et sûrement quelques camarades supplémentaires qui seront élus dans les AG de la FGR.

**BREF RESUME DE L'INTERVENTION de ROBERT ANDRE,  
membre du Bureau National de la FGR**

Robert ANDRE commence son intervention en présentant le salut fraternel et les regrets d'Annick MERLEN la Secrétaire Générale qu'il remplace compte tenu de l'impossibilité pour Annick de se déplacer suite à un accident. Il fait ensuite un rapide compte rendu de l'activité de la FGR depuis notre dernière AG et présente les revendications et actions que la FGR souhaite mettre en œuvre dans les mois à venir. L'augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des petites pensions et retraites ont de fortes chances de ne pas être à la hauteur des besoins. Il souligne que tout comme pour l'AG du CLR les motions pour le congrès de PAU vont également faire l'objet d'examen dans toutes les AG départementales de la FGR.

**DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS SUR LA FGR  
2 PROPOSITIONS FAITES, 2 PROPOSITIONS RETENUES**

**Roger IMBERT** propose que les camarades qui sont membres des instances départementales de la FGR, mais qui ne sont pas correspondants du CLR, reçoivent également et directement la lettre que reçoivent ces mêmes correspondants. Cette suggestion est retenue et donc :

**APPEL :** *il est donc demandé aux camarades concernés de se faire connaître en écrivant au siège du syndicat à l'attention du CLR ou en envoyant un e-mail à l'adresse informatique du CLR.*

---

**Francis PERNOIS** propose que les camarades du CLR qui représentent la FGR dans les CODERPA puissent se rencontrer pour échanger et partager sur les pratiques des CODERPA et sur leur expérience. En accord total avec le Secrétaire Général de l'Union SNUI-SUD-TRESOR, le Président du CLR propose la création d'une commission nationale réunissant les camarades du CLR qui siègent ou vont siéger dans les CODERPA, et donc

**APPEL :** *Il est demandé à tous les camarades du CLR qui représentent ou vont représenter la FGR dans les CODERPA de se faire connaître dès à présent au siège du syndicat et à l'attention du CLR.  
La première commission nationale pourrait se tenir fin septembre de cette année au siège du syndicat et aux conditions matérielles et de prise en charge habituelles pour les commissions nationales.*

## **BREF RESUME DE L'INTERVENTION DE GERARD GOURGUECHON SUR L'UNIRS**

Gérard Gourguechon en tant que président de l'Union nationale interprofessionnelle des retraités Solidaires (UNIRS) explique que cette structure est toujours en phase de construction, trois ans après le dépôt de ses statuts. Il s'agit de coordonner la syndicalisation des retraités par les fédérations et syndicats membres de Solidaires et aussi dans les départements par les Solidaires locaux. Gérard Gourguechon souligne que, dans la période, ces revendications sont nombreuses et les protestations collectives sont manifestement insuffisantes car le patronat et le gouvernement sont bien en train de faire payer "la crise" par celles et ceux qui n'en sont pas responsables mais qui en sont le plus souvent les victimes.

Revenant plus particulièrement sur l'activité de l'UNIRS, Gérard Gourguechon indique que le C.A. a commencé à travailler plus particulièrement sur une partie de son dossier revendicatif, la dépendance et la perte d'autonomie des personnes âgées, avec l'idée de construire à terme une cinquième branche de la Sécurité sociale, après la maladie, la famille, les accidents du travail et la retraite. Abordant la question de la représentativité de l'UNIRS, Gérard Gourguechon précise que dans les départements où l'UNIRS existe effectivement, les relations avec les autres organisations syndicales de retraités se passent progressivement de mieux en mieux, mais que l'UNIRS n'est toujours pas acceptée par l'intersyndicale des retraités au niveau national. Pas mal de syndicats ou de fédérations membres de Solidaires ont connu ces difficultés au cours de leur existence, et c'est seulement depuis fin 2008 que Solidaires peut participer aux rencontres intersyndicales nationales.

**Les participants à l'AG avaient reçu le compte rendu de la rencontre du bureau du Comité de Liaison des Retraités de l'Union SNUI-Sud Trésor avec le Président de l'UNIRS en présence de Laurent GATHIER, Secrétaire Général.**

Le bureau du Comité de liaison des retraités de l'Union SNUI - Sud Trésor Solidaires avait fait savoir que le CLR souhaitait pouvoir rencontrer le représentant, Président de l'UNIRS. Gérard Gourguechon (désigné par le SNUI – Sud Trésor Solidaires pour représenter les retraités de son organisation au C.A) pour lui exposer ses observations sur de récentes initiatives et sur de récents débats menés par l'UNIRS. Cette rencontre s'est tenue le lundi 1 février dans les locaux de notre siège, en présence de Laurent Gathier, Secrétaire général de l'Union et d'une quinzaine de membres du bureau du CLR.

La discussion a porté essentiellement sur trois points :

- le courrier adressé par l'UNIRS aux autres organisations de retraités le 21 décembre 2009 ;
- la structuration en cours de l'UNIRS ;
- les problèmes qui pourraient se poser du fait de l'appartenance des retraités de l'Union SNUI – Sud Trésor Solidaires à la FGR-FP depuis de nombreuses années, et de leur appartenance récente à l'UNIRS.

### **Sur le courrier adressé par l'UNIRS aux autres organisations de retraités le 21 décembre 2009.**

*Christian Steenhoudt, Président du CLR, a rappelé ce qu'il a déjà signalé au Président de l'UNIRS : dès qu'il a eu connaissance du courrier de l'UNIRS, il en a fait part à tous les membres du bureau du CLR qui ont considéré que la méthode retenue **qui consistait à menacer** de «s'inviter» de force à l'intersyndicale des retraités était pour le moins brutale. L'existence d'une pratique syndicale Unitaire ancienne au niveau des retraités ne devait pas être remise en cause par une initiative qui par ailleurs engage aussi l'image du SNUI. Nous avons toujours considéré que la représentativité ne se gagnait pas grâce à une étiquette mais plus grâce à la réalité de ses forces en adhérents et par une politique de fidélisation de toutes les structures qui la composent. Cette initiative (inconnue de nous) nous faisait apparaître comme peu transparent voire hypocrite vis-à-vis de la FGR dont nous sommes membre et qui fait partie de l'intersyndicale dont la porte était menacée d'être «forcée» par l'UNIRS.*

*En conclusion, Christian Steenhoudt a demandé que la démocratie fonctionne au sein de l'UNIRS en application des mêmes principes de fonctionnement que ceux retenus pour l'US Solidaires. Avant de prendre ce genre de décision ou toute autre décision politique importante il faudrait pour le moins consulter les organisations membres pour s'assurer de leur accord.*

Gérard Gourguechon, Président de l'UNIRS, a rappelé que ce courrier faisait suite à plusieurs courriers adressés régulièrement aux autres organisations de retraités par l'UNIRS depuis près de deux ans, courriers dont toutes les organisations membres de l'UNIRS ont eu connaissance, certes à chaque fois après leur envoi. Ces courriers sont tous restés «sans réponse», Gérard Gourguechon précise que cette attitude de l'intersyndicale nationale des retraités était mal comprise par nombre de camarades et d'organisations de l'UNIRS pour plusieurs raisons : depuis plus de 18 mois, l'Union syndicale Solidaires des «actifs» participe aux intersyndicales interprofessionnelles nationales et on peut s'étonner d'un refus qui ne concernerait plus que les retraités ; par ailleurs dans un certain nombre de départements où l'UNIRS fonctionne, elle participe sans trop de difficultés aux intersyndicales départementales de retraités. Enfin Gérard Gourguechon ajoute qu'en indiquant par courrier que l'UNIRS serait présente à l'intersyndicale du 11 janvier on ne forçait pas la porte, puisqu'on faisait part, avant la tenue de la réunion, de notre présence. La situation aurait été différente si nous nous étions présentés sans le signaler au préalable. Il précise que la décision du C.A. était de se conformer à ce que nous diraient les autres organisations.

Suite à la communication téléphonique du 6 janvier d'Annick Merlen, de la FGR-FP, au nom de l'intersyndicale des retraités, nous ne nous sommes donc pas présentés à leur réunion du 11 janvier. Et le 18 janvier nous avons eu un nouveau contact avec la secrétaire générale de la FGR-FP qui nous a fait savoir que nous serions reçus par l'intersyndicale des retraités le lundi 15 février, de même que les retraités de la FSU. Notre initiative a donc permis cette rencontre. A l'issue de la discussion sur ce point Gérard Gourguechon indique que, bien entendu, les critiques et propositions du CLR seront portées à la connaissance du C.A. de l'UNIRS ; il ajoute qu'il proposera qu'à l'avenir le secrétariat de l'UNIRS consulte les organisations membres plus souvent que cela n'est fait actuellement.

### **Sur la structuration en cours de l'UNIRS.**

*Christian Steenhoudt au nom du bureau du CLR indique que les adhérents retraités de l'Union SNUI – Sud Trésor Solidaires cotisent et sont adhérents de la section des actifs dans leur département de résidence. Le Comité de liaison des Retraités est une coordination qui gère les retraités de l'Union, mais n'est pas une section nationale des retraités. C'est lui qui a reçu mandat du BN d'assurer la fidélisation des adhérents retraités avec un bureau élu en AG, un réseau de correspondants départementaux, un bulletin mensuel, un site informatique spécifique, un règlement intérieur, des représentants au conseil syndical national, au congrès et l'existence du CLR est acté dans les statuts rappelle que la cotisation nationale de leur syndicat, lequel est membre de Solidaires, fait qu'ils n'ont pas à cotiser de nouveau localement, tant individuellement que collectivement, à l'UNIRS du département. Tous ces camarades doivent être considérés comme «membres de droit», par le biais de leur structure syndicale nationale (même principe que pour le fonctionnement de l'US Solidaires)*

*Il estime qu'il serait préférable que l'UNIRS soit une structure nationale, et que, dans les départements, les UNIRS départementales soient par déclinaison des sections de l'UNIRS nationale, cette situation n'empêche pas les adhérents directs. Par ailleurs les relations UNIRS adhérents du CLR se font uniquement par le biais des structures syndicales de l'Union et de ses militants Les sections départementales des actifs de l'Union SNUI-SUD-TRESOR (dont les retraités sont membres) ne peuvent pas être membres juridiquement, comptablement, fiscalement, des structures locales indépendantes loi 1901 de l'UNIRS. De plus politiquement ces structures locales de l'UNIRS ont leur propre vie politique et que cela serait contradictoire qu'une section d'actif en soit membre mais aussi parce que par ailleurs les décisions politiques au sein de l'Union SNUI-SUD-TRESOR se prennent au niveau national.*

Gérard Gourguechon indique que le projet actuel pour l'UNIRS est plutôt de faire une association 1901 qui couvre l'UNIRS nationale, pendant que, dans les départements, ce sont d'autres associations 1901. La proposition/demande du CLR sera posée au C.A. de l'UNIRS.

Gérard Gourguechon confirme que les retraités qui continuent de cotiser directement à leur syndicat ou à leur fédération d'origine n'ont pas à payer une cotisation supplémentaire pour l'UNIRS dans leur département. Seuls cotisent directement à l'UNIRS, dans les départements, les «orphelins de syndicat», c'est-à-dire les personnes qui quittent leur syndicat confédéré une fois en retraite, ou qui adhèrent à Solidaires alors qu'elles sont retraitées ; ces personnes sans structure syndicale d'origine correspondante d'actifs cotisent à Solidaires par le biais de l'UNIRS départementale.

### **Sur les QUESTIONS qui pourraient se poser du fait de l'appartenance des retraités de l'Union à la FGR-FP depuis de nombreuses années, et de leur appartenance récente à l'UNIRS.**

Du tour de table effectué par les membres du bureau du CLR, plusieurs membres du CLR indiquent que dans leur département l'UNIRS n'existe pas et ils soulignent qu'il existe peu de vocation pour s'y investir. Par contre la FGR-FP est présente et de très nombreux militants du CLR y sont militants dans les CE, à la tête des sections (qui ont pour certaines plus de 1000 Adhérents) qu'ils la représentent dans les CODERPA.

Ils constatent que les retraités de l'Union ont bien le sentiment d'être toujours syndiqués à leur syndicat d'origine, qu'ils se sentent également membres, par l'Union, de la FGR-FP, mais que leur sentiment d'appartenance, également, à l'UNIRS, est encore exceptionnel. La situation peut être différente pour quelques militants. La question peut se poser de l'avenir de la FGR-FP, dès lors que les retraités de l'ex-FEN, tout en étant à la FGR-FP, sont également représentés par l'UNSA retraités, que ceux de la FSU, sont organisés dans la FSU, tout comme certains syndicats de Solidaires, qui sont dans la FGR-FP et dans l'UNIRS. Gérard Gourguechon et Christian Steenhoudt sont d'accord pour penser qu'il est difficile de prévoir l'avenir de toutes les structures syndicales dans dix ou quinze ans, mais que la FGR-FP présente, en tout état de cause, plusieurs intérêts, d'une part de fédérer et de faire travailler ensemble des retraités venant d'organisations différentes, ce qui en fait déjà une petite intersyndicale à elle seule ; enfin d'être particulièrement représentative des fonctionnaires retraités, ce qui est un outil utile dès lors que le régime des pensions des fonctionnaires est différent du régime des retraites du privé. *Christian Steenhoudt rappelle que l'adhésion à la FGR est actée dans les statuts de l'Union de façon très précise. Par ailleurs il souligne que la FGR joue un rôle positif auprès d'autres associations comme le pôle des retraités (400 000 Adhérents) pour les faire participer aux actions de défense des intérêts des retraités. De plus il existe 11 000 Adhérents directs (hors syndicat donc) qui seraient perdus en cas de disparition de la FGR. Lors des débats de la Commission Exécutive Nationale dont il est membre il a déjà exprimé que nous considérons que l'avenir de la FGR, l'avenir de ses équipes militantes unitaires, devait être assuré, les retraités n'ont rien à gagner à une nouvelle division pour des problèmes d'étiquettes.*



# UNION SNUI - SUD Trésor Solidaires

## Comité de Liaison des Retraités

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 Fax 01.43.48.96.16

Paris, le

Christian STEENHOUDT  
Président du Comité de Liaison des Retraités  
Union SNUI-SUD-TRESOR

A  
Serge BRICHET  
Président de la MGEFI  
PARIS

**Objet :** cotisation des adhérents retraités

Cher Camarade,

Au nom des adhérents (2 100) du Comité de Liaison des Retraités de mon organisation syndicale, j'ai l'honneur de te demander de mettre à l'ordre du jour des prochaines assemblées générales de la mutuelle le débat sur le montant de la cotisation due par les retraités ayant exercé à temps partiel.

Nous considérons que le sort qui leur est réservé se traduit par une situation injuste quant au montant de cotisation qui leur est réclamé et qui représente un poids très élevé par comparaison avec le montant de la pension perçue. Ainsi à titre d'exemple un retraité qui perçoit 745€ de pension mensuelle paye en cotisation mutuelle 74,43€ (prémio compris), soit 10% sur une pension faible.

Outre le fait que cela diminue fortement son pouvoir d'achat, c'est aussi un pourcentage excessif si on le compare à la situation générale des autres adhérents de la mutuelle. Cela tient au fait que la cotisation est calculée sur la base du dernier salaire fictif à temps complet, qui est dans le cas présent de 1880,81€ alors que la retraite brute est 745,93€ !!!!

Contrairement au choix (pas toujours libre d'ailleurs) de certains actifs, la situation de retraité, elle, n'est pas liée à un choix personnel mais bien à une obligation légale. Il nous semble donc anormal de pénaliser ces camarades qui ont déjà participé largement à la solidarité en qualité d'actif.

Dans le cadre des débats qui doivent s'instaurer nous demandons clairement que le montant des cotisations de ces camarades soit calculé sur la réalité de ce qu'ils perçoivent mensuellement. Il faut souligner d'ailleurs que c'est la pratique d'autres mutuelles en particulier de la MGEN.

Dans l'attente d'une réponse favorable, avec mes remerciements anticipés, reçois mes sentiments mutualistes et syndicaux les meilleurs.

Christian STEENHOUDT





# UNION SNUI - SUD Trésor Solidaires

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 Fax 01.43.48.96.16  
union@snuisudtresor.fr - snuisudtresor.fr

Paris, le 12 mars 2010

Laurent GATHIER  
Secrétaire général  
à  
Serge Brichet  
Président de la MGEFI  
56 rue de la Glacière  
75013 Paris

Cher camarade,

Tu trouveras ci-joint un courrier de notre Comité de Liaison des Retraités de l'Union SNUI-SUD-Trésor concernant le mode de calcul de leurs cotisations mutualistes pour les adhérents retraités et leur demande d'inscription de ce point à l'ordre du jour des prochaines assemblées générales de la mutuelle.

Nous partageons l'analyse et les critiques de nos camarades retraités ayant exercé à temps partiel, quant au calcul de leur cotisation qui résulte de choix effectués également dans les AG de la mutuelle.

Nous nous associons et soutenons leur revendication qui concerne tous les retraités ne percevant pas une retraite à taux plein (exemple : carrière courte...)

Les motivations de cette demande sont portées par les principes de solidarité mutualiste intergénérationnel, familial et de grade, principes qui forment les fondamentaux que nous avons toujours portés et su mettre en avant, tout particulièrement lors de la mise en œuvre du référencement de la MGEFI auprès du ministère.

Comme tu le sais notre syndicat a soutenu la mutuelle dans le cadre de ce référencement pour assurer aux adhérents une couverture santé complémentaire répondant à cet esprit mutualiste, nous souhaiterions te rencontrer pour évoquer la situation de notre mutuelle au regard de la solidarité entre ses membres.

Dans l'attente de ta réponse, cher camarade, je t'adresse mes sentiments mutualistes et syndicaux les meilleurs.

Laurent Gathier  
Secrétaire général



# UNION SNUI - SUD Trésor Solidaires

Comité de liaison des retraités

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS

Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16

## *Communiqué de presse*

*Mardi 9 Mars 2010*

### **Suppression de la demi-part des célibataires, divorcés et veufs Quand on ne veut pas faire payer les riches, on fait payer les pauvres.**

La loi de finances 2009 a restreint les conditions d'attribution de la demi part supplémentaire au bénéfice des parents ayant élevés seuls leurs enfants. Cette nouvelle disposition est applicable en 2010 sur les revenus 2009.

Le bénéfice d'une ½ part supplémentaire pour les personnes vivant seules et ayant eu un ou des enfant(s) était motivé par une volonté politique de favoriser la natalité et pour tenir compte du surcoût global occasionné par une consommation plus importante, surcoût dû notamment au poids des impôts indirects (TVA) plus lourd sur un budget que l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, sociologiquement, c'est le plus souvent les femmes qui, ayant le moins de revenus, avaient la charge des enfants.

La suppression progressive (d'ici 2013) de cette ½ part va pénaliser de nombreux retraités en particulier. Elle va rendre imposable des personnes aux revenus modestes et amputer ainsi leur pouvoir d'achat déjà mis à mal par une faible revalorisation des retraites.

Actuellement, 4,5 millions de contribuables bénéficient de cette disposition, pour un coût annuel de 1,7 milliard d'euros. En durcissant les conditions d'attribution de cette demi-part, l'Etat récupérera 110 millions d'euros en 2010, 300 millions d'euros en 2011, 566 millions d'euros en 2012 et 901 millions d'euros en 2013... L'opération n'a rien à voir avec l'équité (elle aurait alors conduit à revoir certaines niches fiscales), elle est budgétaire.

L'impact est lourd. Pour les revenus de 2009 avec 1 part il faut 12 444 euros de revenu brut soit 11 200 euros net imposable et pour 1,5 part il faut 15 666 euros brut soit 14 400 euros net imposable. Ainsi, à titre d'exemple, celui qui, pour 1,5 part, ne payait pas d'impôt avec 15 666 euros de retraite (soit 1 305 euros par mois), devra désormais payer 549 euros d'impôt.

De plus, il y aura un dommage collatéral avec la perte du bénéfice d'exonération ou de dégrèvement en matière de taxe d'habitation et de redevance audiovisuelle, ces exonérations et dégrèvements étant liés à des conditions d'âge (plus de 60 ans) et d'habitation mais aussi à des conditions de ressources, lesquelles ne doivent pas dépasser 9 876 euros pour 1 part et 12 513 euros pour une 1,5 part de revenu fiscal de référence.

Le Comité de Liaison des Retraités de l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires dénonce cette mesure qui, une fois de plus, va pénaliser les plus modestes alors que par ailleurs le bouclier fiscal continue de permettre des cadeaux fiscaux énormes aux plus riches.

Le Comité de Liaison des Retraités de l'Union demande que cette décision de suppression de la ½ part soit annulée.

# Règlement intérieur du Comité de Liaison des Retraités de l'UNION SNUI-SUD-TRESOR

## Article 1 : Election du bureau du comité de liaison

L'élection du bureau du CLR est prévue par l'article 5 des statuts de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires au moment de l'AG annuelle. Le Président du Comité est élu, *soit à l'AG soit lors de la première* réunion qui suit cette AG par les membres du bureau. Le bureau élit également un trésorier et deux trésoriers adjoints ainsi que deux Superviseurs des comptes. L'ensemble des règles et obligations déterminées par la trésorerie nationale s'applique à la tenue de la trésorerie du CLR.

## Article 2 : Fonctionnement du bureau

Le Bureau se réunit avant chaque Conseil Syndical de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires (généralement chaque lundi après-midi et mardi matin qui précèdent le début des travaux du conseil syndical). Il peut également se réunir en cas de besoin à la demande du Président ou du tiers de ses membres. Chaque mardi de chaque semaine des membres du bureau assurent, au siège du syndicat, une permanence téléphonique ainsi que l'ensemble des tâches qui se rapportent à la vie du comité. C'est le bureau du Comité et en particulier le Président qui assurent les relations avec le bureau national de la FGR-FP et son Secrétaire général. Un membre du bureau au moins doit être candidat aux fonctions de membre de la Commission Exécutive Nationale de la FGR. Le bureau désigne les délégués du CLR au Congrès de la FGR. *Il désigne également le ou la camarade qui sera le ou la représentant(e) de droit de l'Union (plus de 2000 adhérents) à la CE Nationale de la FGR ainsi que les camarades membres permanents des commissions nationales spécialisées ( fiscalité, fonction publique, protection sociale) de la FGR.*

Le suivi et la mise à jour du fichier de la FGR, pour les adhérents de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires sont assurés par les membres du bureau qui font vivre la permanence du mardi.

## Article 4 : Relations avec l'UNIRS

C'est le bureau du Comité et en particulier le Président qui assurent les relations avec le bureau national de l'UNIRS et son Président. C'est le bureau qui désigne les délégués au Congrès de l'UNIRS. *Les adhérents du CLR sont membres de l'UNIRS par le biais de leur structure nationale et par le paiement d'une seule cotisation forfaitaire au niveau national. Tant au niveau national que local les relations avec les structures de l'UNIRS se font par le biais des militants du CLR, l'UNIRS doit fonctionner politiquement selon les mêmes principes et pratiques que l'US Solidaires.*

## Article 5 : Vie du CLR au niveau national

a) Le site informatique spécifique aux retraités est enrichi par le bureau du CLR avec l'aide des membres du secrétariat national chargés de l'outil informatique.

b) Le bulletin du CLR, «MARE FISCUM, MARE NOSTRUM» est un lien national supplémentaire entre tous les adhérents du CLR. Sa parution doit être régulière avec pour objectif une dizaine de numéros par an.

c) Le suivi des adhérents est effectué par un travail constant de rapprochement avec l'équipe de la Trésorerie du Bureau National et en tant que besoin avec les trésoriers et les secrétaires de sections locales des actifs.

d) Le suivi, la mise à jour, l'information à donner au réseau des correspondants locaux du CLR (Article 6) sont assurés par le bureau. Une réunion nationale de l'ensemble des correspondants locaux peut être organisée.

## Article 6 : Vie du CLR au niveau local

Le réseau des Correspondants locaux du CLR doit fonctionner sur la base d'au moins un correspondant par département. Ce correspondant est chargé plus particulièrement d'assurer les relations avec la section locale des actifs dont les adhérents du CLR sont membres afin qu'ils reçoivent l'ensemble des informations de leur section et la convocation à l'AG départementale.

Les correspondants locaux du CLR peuvent également organiser des réunions spécifiques des retraités de

leur département.

**VOTE A L'UNANIMITE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MARS 2010**

**AG DU 11 MARS 2010 – BUREAU DU CLR**  
**COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU ELU A L'UNANIMITE**

- Président :** Christian Steenhoudt
- Secrétariat :** Mitou Noui, Denis Pallant
- Trésorière :** Clo Peretti
- Trésoriers adjoints :** Gisèle Frey, Jacques Selves
- Superviseurs des comptes :** Monique Clairet, Francis Salvan
- Représentant sur le siège de droit de la FGR-FP :** Michel Soufflet
- Représentants dans les commissions nationales spécialisées de la FGR :**
- Fiscalité* Christian Steenhoudt –Daniel Roth
- Fonction publique* Monique Clairet, Michel Soufflet
- Protection sociale* Philippe Bouffartigue- Bernadette Paugam
- Chargé de l'informatique :** Henri Herrera
- Egalement Membres du bureau :**
- René Baumes - Raymond Bodiguel - Jocelyne Boivin - Michèle Brugneaux (CP)**
- Michèle Combes - Guy Fleurial - Danièle Godkine**
- Jean-Pierre Noiré - Jacques Pelamourgues - Alain Renaud-Charpentier**

***Comment travaille le bureau :***

*- Avant chaque conseil syndical, soit une fois par trimestre, au siège du syndicat, Le bureau se réunit le lundi A-M et le Mardi Matin. Un ordre du jour est envoyé qui aborde les problèmes ayant trait à la vie du CLR et la préparation du conseil syndical. Le Secrétaire Général de l'UNION répond régulièrement aux invitations qui lui sont faites pour consacrer une partie de son temps pour venir écouter les membres du bureau ou pour exposer l'actualité syndicale.*

*- Tous les mardis les membres résidant en région parisienne travaillent au BN à la tenue de la trésorerie, du fichier des adhérents, répondent au téléphone, au courrier papier et celui reçu par le biais de la messagerie. En dehors des mardis Philippe TIJOU du BN prend les appels téléphoniques.*

*- Le Président abreuve d'e-mails tous les membres du bureau, d'infos, de questions, de réflexions, de demande pour avoir leur avis, pour valider une position à prendre. Ne lui répétez pas mais certains pensent se désabonner d'internet !!*